

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Au deuxième alinéa de l'article 27 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 précitée, les mots : « destinée à analyser les coûts » sont remplacés par le mot : « analytique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mettre en cohérence la rédaction de la LOLF avec l'évolution du contenu des annexes au projet de loi de règlement, déjà précisée par les modifications apportées aux articles 165 et 166 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dans sa version modifiée par décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018.